inspection académique
Saône-et-Loire
académie
Dijon
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

28/11/2005

Autorisations d'absence

(Réf. Circulaire n° 2002-168 du 2 août 2002)

Motif		Durée – conditions	Procédure	Décision	Observations
Santé					
Raisons de santé		48 h maxi – 3 autorisations maxi dans l'année sauf nécessité absolue	Demande et motif	IEN	Mesure de bienveillance. Le certificat médical est obligatoire au-delà des 48 h et doit être adressé directement à l'I.E.N.
Garde d'enfant malade		De 3 à 12 jours par an en fonction de la situation familiale.	Demande + certificat médical	IEN	Pour un enfant de moins de 16 ans ou pour un enfant handicapé. Décompte en ½ journée durant les 12 derniers mois.
Raisons familiales					
Mariage ou PACS		Pendant les congés scolaires, sauf cas exceptionnel à justifier.	Demande + attestation du maire	IEN	Mesure de bienveillance.
Maladie grave des ascendants directs, conjoint ou enfant.		3 jours ouvrables maximum (+ 48 h de délai de route)	Demande + pièces justificatives.	IEN	Mesure de bienveillance.
Décès des ascendants directs, conjoint ou enfant		3 jours ouvrables maximum (+ 48 h de délai de route)	Demande + pièces justificatives.	IEN	Mesure de bienveillance.
Concours					
Concours de recrutement		Jour de l'épreuve + 2 jours avant (le samedi est considéré comme jour ouvrable).	Demande + convocation	IEN	Les 2 j doivent précéder le premier jour du concours que l'enseignant ait ou non cours ces jours-là. Si l'épreuve écrite se déroule pendant les vacances, pas d'autorisation d'absence.
Examen professionnel		Jour de l'examen	Demande + convocation	IEN	Mesure de bienveillance.
Participation à un jury de concours de recrutement		Jour du concours ou examen + délais de route si besoin.	Demande précisant les dates et le motif + convocation.	IEN	Mesure de bienveillance.
Activités syndicales					
Autorisations d'absence syndicale	Instances locales	10 jours/an pour les représentants des organisations syndicales.	Demande + calendrier	IEN	Sous réserve des nécessités du service
	Congrès national	10 jours pour les représentants des organisations syndicales.	Demande + convocation	IEN	Sous réserve des nécessités du service
	Congrès interna-tional	20 jours pour les représentants des organisations syndicales.	Demande + convocation	IA	Sous réserve des nécessités du service
Participation aux CTP/CAPD/groupe de travail		Durée de la réunion + délais de route + temps égal à la réunion pour la préparer et rendre compte.	Demande + convocation	IA (ou organisateur de la réunion)	Participation des élus titulaires (ou suppléants si élus empêchés). Sous réserve des nécessités du service.
Exercice du droit syndical		2 demi-journées par an et par enseignant	Demande au moins 1 semaine à l'avance.	IEN	Ne doit pas porter atteinte au bon fonctionnement du service.
Congé de formation syndicale		12 jours	Demande au moins 1 mois à l'avance.	IA	Sous réserve des nécessité de service e.
Convenances personnelles					
Convenance personnelle		3 jours maximum (en principe sans traitement)	Demande précisant la date et le motif	IEN	Accordé en fonction des nécessités du service - Mesure de bienveillance.
Fêtes ou cérémonies religieuses		Selon les dates publiées au BO chaque année	Demande	IEN	Autorisation accordée si elle est compatible avec le fonctionnement normal du service.
Cas particuliers		Sapeurs-pompiers volontaires	Demande + convocation	IEN	Sous réserve des nécessités du service.